



# MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## PROGRAMME LITEAU - GESTION DU LITTORAL



### THEME 4 –Gestion des zones littorales et patrimoine naturel

Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel.

Cet ouvrage recense les éléments de la politique actuelle de préservation du patrimoine naturel dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières de la Fiance métropolitaine. Il fait l'état des lieux des connaissances sur la préservation du patrimoine naturel à partir d'une approche globale nationale (terre/mer) et pluridisciplinaire (droit, écologie, biologie, géographie) et s'appuie sur la complémentarité de compétences des contributeurs. Il prend pour exemples trois littoraux où les conflits d'intérêt sont nombreux; région Provence Alpes Côte d'Azur pour la Méditerranée, littoral compris entre la baie de Bourgneuf et le Golfe du Morbihan pour l'Atlantique, Côte d'Opale pour la façade Manche-Mer du Nord.

### AUTEURS ET CONTACT

**Coordonnateur : Jean-Claude DAUVIN**, Université des Sciences et Technologies de Lille, Station Marine de Wimereux, CNRS UMR 8013 ELICO, 28 avenue Foch, BP 80, 62930 Wimereux. [dauvin@pop.univ-lille1.fr](mailto:dauvin@pop.univ-lille1.fr)



## Auteurs :

- Gérard BELLAN**, Station Marine d'Endoume, UMR DIMAR, Rue de la Batterie des Lions, 13007 Marseille. [gbellan@com.univ-mrs.fr](mailto:gbellan@com.univ-mrs.fr)
- Denise BELLAN-SANTINI**, Station Marine d'Endoume, UMR DIMAR, Rue de la Batterie des Lions. 13007 Marseille. [beflan@com.univ-mrs.fr](mailto:beflan@com.univ-mrs.fr)
- Yann CAPET**, Faculté de Droit, flot Saint Louis, Université du Littoral Côte d'Opale, 62200 Boulogne sur mer.
- Jean-Claude DAUVIN**, Université des Sciences et Technologies de Lille, Station Marine de Wimereux, CNRS UMR 8013 ELICO, 28 avenue Foch, BP 80, 62930 Wimereux. [dauvin@pop.univ-lille1.fr](mailto:dauvin@pop.univ-lille1.fr)
- Philippe DEBOUDT**, Université des Sciences et Technologies de Lille, Laboratoire de Géomorphologie et Gestion des milieux naturels, UPRES EA 3339, UFR de Géographie et Aménagement, 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex. [Philippe.Deboudt@univ-lille.fr](mailto:Philippe.Deboudt@univ-lille.fr)
- Nicolas DESROY**, Université des Sciences et Technologies de Lille, Station Marine de Wimereux CNRS UMR 8013 ELICO, 28 avenue Foch, BP 80, 62930 Wimereux. [Nicolas.Desroy@univ-lille.fr](mailto:Nicolas.Desroy@univ-lille.fr)
- Jean-Marie DEWARUMEZ**, Université des Sciences et Technologies de Lille, Station Marine de Wimereux, CNRS UMR 8013 ELICO, 28 avenue Foch, BP 80, 62930 Wimereux. [dewarum@pop.univ-lille.fr](mailto:dewarum@pop.univ-lille.fr)
- Jean-Baptiste DUBRULLE**, Faculté de Droit, Ilot Saint Louis, Université du Littoral Côte «Opale», 62200 Boulogne sur mer. [jb.dubrulle@wanadoo.fr](mailto:jb.dubrulle@wanadoo.fr)
- Mahfoud GHEZALI**, Faculté de Droit, Ilot Saint Louis, Université du Littoral Côte d'Opale, 62200 Boulogne sur mer. [ghezali@wanadoo.fr](mailto:ghezali@wanadoo.fr)
- Brigitte GUILLAUMONT**, IFREMER DEL/AO, Centre de Brest, BP 70, 29280 Plouzané France. [bguillau@ifremer.fr](mailto:bguillau@ifremer.fr)
- Olivier LOZACHMEUR**, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Nantes, Chemin de la Censive du Tertre, BP 81 307, 44313 Nantes CEDEX 03.
- Catherine MEUR-FEREC**, Université du Littoral Côte d'Opale, Institut des Mers du Nord, Maison de la Recherche en Sciences de l'Homme, 21 Quai de la Citadelle, BP5528, 59383 Dunkerque Cedex. [meur@univ-littoral.fr](mailto:meur@univ-littoral.fr)
- André-Hubert MESNARD**, Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Nantes, Chemin de la Censive du Tertre, BP 81 307. 44313 Nantes CEDEX 03. [Andre-Hubert.Mesnard@droit.univ-nantes.fr](mailto:Andre-Hubert.Mesnard@droit.univ-nantes.fr)
- Xavier POUILLE**, Espace naturel Régional, Quai Giard « Le Riverside », 62930 Wimereux. [Environnement-littoral@enr-lille.com](mailto:Environnement-littoral@enr-lille.com)
- Marie-Hélène RUZ**, Université du Littoral, Côte d'Opale,, Département de géographie, 2 chaussée des Darses, 59140 Dunkerque. [ruz@univ-littoral.fr](mailto:ruz@univ-littoral.fr)
- Laure VIDEMENT**, Service du Patrimoine Naturel, Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, Muséum National d'Histoire Naturelle, 57 rue Cuvier, 75005 Paris CEDEX 05. [videment@mnhn.fr](mailto:videment@mnhn.fr)



## RAPPEL DES OBJECTIFS

Ce travail vise à répondre aux questions suivantes qui s'agencent selon 3 temps :

*Temps 1* - Existe-t-il une définition du littoral? Quelle est la perception du public pour l'espace littoral? Quels sont les conflits d'usage sur cet espace? Quelles sont les dispositions permettant de préserver le patrimoine naturel littoral? Quelles sont les institutions impliquées dans la connaissance et la gestion du littoral? Existe-t-il des critères et des méthodes objectives permettant de choisir ou de délimiter des zones à préserver?

*Temps 2* - Quelles sont les particularités patrimoniales des trois régions littorales choisies? Quels sont les types de conflits et les démarches entreprises dans la région atlantique qui devraient assurer et garantir une préservation à plus ou moins long terme du patrimoine naturel littoral?

*Temps 3* - réflexion critique sur les temps 1 et 2 et donne des perspectives permettant de construire un modèle de gestion plus satisfaisant du patrimoine naturel littoral à partir de l'analyse des limites de l'existant et concerne les questions suivantes : Quels sont les enjeux et perspectives du développement durable du littoral, et la place du patrimoine naturel dans cette démarche? Quelles sont les approches possibles du développement durable pour assurer la pérennité des ressources halieutiques des zones côtières et la fonctionnalité d'un estuaire? Quelles sont les démarches entreprises pour mettre en place un parc marin en mer d'Iroise ? Quel est l'état actuel des réflexions sur la création d'un organisme fédérant les actions de préservation et de la gestion des espaces remarquables du patrimoine naturel littoral terrestre et marin?

### Introduction

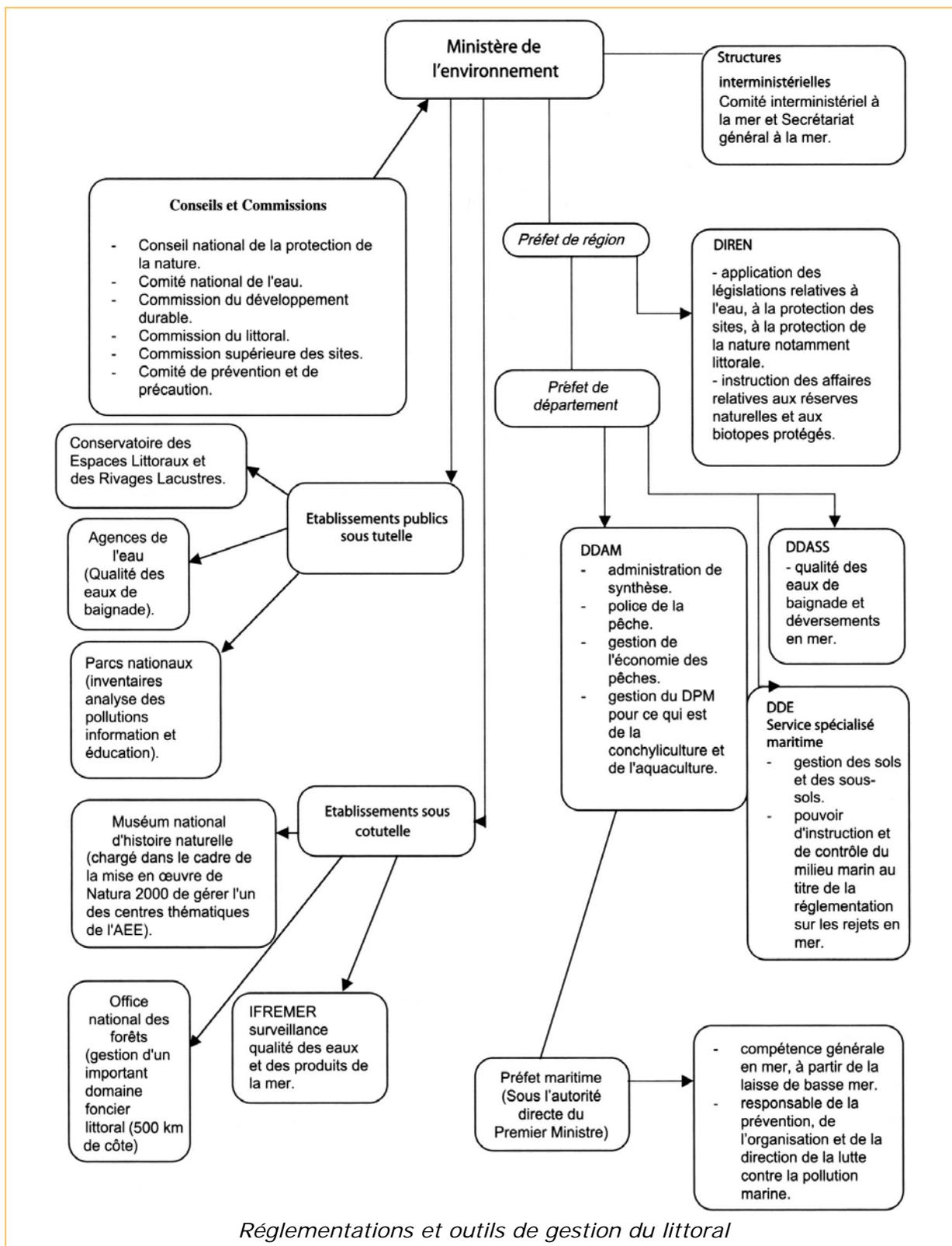
Interface entre le milieu terrestre et le milieu marin, le littoral est une zone conflictuelle tant les usages pour cet environnement sont contradictoires et un espace où il existe encore des besoins de connaissances, Il constitue un des milieux de notre biosphère où il convient de mettre en place rapidement une politique coordonnée de protection et de conservation. Depuis une décennie, les acteurs du littoral ont pris conscience de ces manques et besoins ainsi parmi les scientifiques, les différents utilisateurs de la mer, les pêcheurs, les touristes, les promoteurs, les politiques et au niveau de l'État et des collectivités locales, des champs de recherches, des réflexions, des propositions voient le jour dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières.

### Définition du littoral, réglementations et outils

Il apparaît plusieurs définitions ou perceptions du littoral selon la formation

ou la spécialisation des disciplines et la difficulté de délimiter le littoral tant du côté du continent que de l'océan. Si la vision naturaliste est globale, et surtout consensuelle, car basée sur les systèmes écologiques comprenant des composantes biotiques et abiotiques, le terme littoral n'a pas de signification juridique précise. Cette difficulté n'est pas due au manque de textes juridiques mais à leur multiplicité, leur aspect sectoriel, leur diversité et leurs intrusions.

Les réglementations actuelles applicables au patrimoine naturel du littoral proviennent de trois niveaux internationaux, communautaire et français. L'analyse institutionnelle des organismes et institutions impliqués dans la connaissance et la gestion du littoral montre une profusion des réglementations sur la préservation du patrimoine naturel du littoral qui se traduit par des délimitations de zones protégées par diverses mesures dont les périmètres se recouvrent, se chevauchent ou se complètent. De même, il existe de nombreux organismes et institutions dont



les attributions concernent le patrimoine naturel du littoral. Il est également constaté des recouvrements de compétence rendant difficile la gestion

concertée et intégrée de cette zone. Un aperçu de la position de la France à l'égard des conventions internationales

relatives à l'environnement complète l'aspect juridique.

Enfin, les outils de prise en compte de l'intérêt patrimonial des espaces et des espèces du littoral à partir de critères biologiques, écologiques, géologiques et géomorphologiques sont décrits. Deux grands inventaires nationaux de sites ont été mis en chantier ou élaborés au cours des 20 dernières années : l'inventaire ZNIEFF et le réseau Natura 2000. Les bioindicateurs sont utilisés pour recueillir aussi précocement que possible les signaux prévisionnels de modifications potentielles de notre environnement. Si les listes d'espèces, d'habitats, de formations n'ont pas de caractères réglementaires, elles apparaissent comme les points d'entrées des programmes d'évaluation et de hiérarchisation des milieux naturels en fonction de leurs priorités de conservation. Or l'approche de protection des espèces est assez peu adaptée au milieu marin. Dès lors, l'approche écosystémique, par habitats, semble la plus appropriée. Mais la plus importante cause de perte de biodiversité est due à la disparition et à la fragmentation des habitats. Les démarches liées au zonage des espaces naturels, les techniques modernes de cartographie marine liées au développement de méthodologies opérationnelles d'imagerie et le développement des systèmes d'informations géographiques apparaissent comme des outils de gestion et d'analyse de données indispensables.

### **Exemples de littoraux**

Chacune des trois zones (Région PACA, littoral atlantique, Côte d'Opale) présentent donc à un titre ou à un autre un intérêt patrimonial évident, il en serait de même pour les autres zones littorales métropolitaines. Outre les pressions anthropiques généralisées sur ces trois zones avec des activités industrialo-portuaires et urbaines, il est remarquable que le pourcentage du linéaire côtier sans aménagement est très voisin ( 28 %), Face à la réduction des milieux naturels

qui pourraient se stabiliser en raison de l'application de la loi Littoral et de la politique d'achat et de gestion de terrains par le CELRL, diverses mesures de connaissances et de protection sont proposées dans ces trois zones, soit dans un cadre institutionnel relevant de l'état comme le Parc national de Port Cros, soit au titre d'une démarche de concertation locale à une échelle régionale comme celle initiée par Espace Naturel Régional, soit plus local comme le Parc Marin de la Côte Bleue.

C'est dans la Région PACA que la pression anthropique est la plus marquée et aussi celle où les mesures de protection des espèces et des espaces marins sont les plus avancées. Il y fut initié, à la fin des années 1980, le premier Inventaire ZNIEFF-Mer qui a servi de base pour l'ensemble du littoral métropolitain.

Pour le littoral atlantique considéré, les estuaires de la Loire et de la Vilaine et le Golfe du Morbihan, véritable mer intérieure et la Baie de Bourgueuf, renferment des milieux naturels notables. La pression d'aménagement, fortement contrastée d'une zone à l'autre, devient très forte depuis les trois dernières décennies, et est peu compatible avec la tradition conchylicole de la région. La façade atlantique connaît une multiplicité d'usages sur l'estran, en eaux profondes, et dans les liaisons entre la terre et la mer. Les SMVM devraient favoriser une gestion mieux intégrée du littoral. Mais c'est cette mise en place espérée qui devrait le mieux répondre aux attentes. Ces deux exemples illustrent la difficulté de la mise en place de tels schémas et montre aussi les similitudes ou les différences dans les procédures entreprises pour assurer la coexistence d'acteurs sur le littoral.

Le littoral de la Côte d'Opale présente seulement deux ensembles géomorphologiques côte sableuse bordée de dunes et un secteur de falaises. Les trois zones portuaires de Boulogne-sur-mer, Calais et Dunkerque, constituent des zones industrielles d'intérêt national où la dégradation des espaces naturels



est très marquée. La pression anthropique est renforcée par le trafic maritime qui atteint 700 navires par jour sans qu'aucun accident majeur ne soit venu polluer les côtes. La région Nord-Pas-de-Calais s'est dotée très tôt, en 1978, d'un organisme «Espace Naturel Régional» chargé de gérer et de mettre en valeur le patrimoine naturel régional. Son antenne littorale «Environnement Littoral et Marin» participe avec les autres partenaires locaux comme le CFLRL, la Station Marine de Wimereux, l'IFREMER, à la valorisation des connaissances du patrimoine naturel marin.

Au niveau national, il est regrettable que le programme d'inventaire ZNIEFF qui a été lancé au début des années 1990, n'a toujours pas commencé dans certaines régions dont la région Nord-Pas-de-Calais alors qu'il est en phase d'achèvement en PACA. L'état d'avancement pour l'Atlantique est embryonnaire alors qu'un autre projet de réseau de connaissances des communautés benthiques REBENT a été lancé depuis la pollution de cette zone par les hydrocarbures de l'Erika. On aboutit une fois de plus à une superposition de programmes, projets... alors que certains ne sont pas encore achevés. Cet éparpillement est d'autant plus préjudiciable que ce sont les mêmes scientifiques qui sont sollicités par les tutelles.

### **Gestion intégrée**

Le développement durable, l'aménagement et la gestion intégrée des zones côtières proposent des alternatives tendant à mettre en phase les réalités factuelles et juridiques d'une approche globale et intégrée des problématiques littorales au sein d'un espace unifié. De nombreuses règles juridiques trouvent à s'appliquer sur le littoral, mais celles-ci n'ont que rarement été élaborées pour régir spécifiquement cet espace. Mêlant une combinaison complexe de normes internationales, communautaires et nationales, la protection du patrimoine naturel littoral apparaît le plus souvent

lacunaire en dépit des nombreux textes trouvant à s'y appliquer.

L'intérêt premier du concept de gestion intégrée est qu'il porte le souci de promouvoir une organisation du territoire littoral intégrant la mixité physique, économique et culturelle de l'espace marin et de l'espace littoral. La complexité des milieux maritimes et littoraux s'illustre par une fragilité croissante des équilibres. Ceci s'explique par l'engouement de nos sociétés pour ces espaces qui ne sont plus dès lors que le théâtre de pressions multiples et de concurrence urbaines, économiques et environnementales. Le concept de GIZC porte en lui ce lien étroit entre les enjeux d'une dynamique sociale et économique, qui repose sur l'originalité du milieu maritime et les nécessités de refonte d'une dynamique spatiale en termes d'aménagement. Ainsi, la pêche, mais également les cultures marines, activité économique indispensable à l'équilibre du littoral, occupent une place importante dans le concept. Le tourisme doit être également pris en compte avec l'ensemble de ses potentialités de création d'emploi et de mise en valeur de l'espace. Espace largement accessible aux loisirs comme aux professions, un effort de sensibilisation et d'éducation à l'environnement littoral s'avère cependant indispensable dans un contexte d'«écocitoyenneté» pour préserver l'accès libre du littoral.

Assurément, la zone côtière est porteuse d'une véritable dynamique stratégique de part les aspirations fortes des projets de développement. Les mesures compensatoires proposées dans le cas d'aménagements ne doivent pas être un alibi déterminant à opposer à la préservation des milieux «naturels» qui sont difficiles à reconstituer et à restaurer.

### **Conclusion**

Gestion intégrée, développement durable, maîtres mots de cet ouvrage, permettent de souligner la nécessité d'innover en

matière d'avenir de la zone littorale. Innovation dans le type de démarche, exigeant la concertation, le débat, voire le consensus, des utilisateurs du littoral, mais aussi innovation dans les structures à mettre en place. Il n'existe pas de solution unique pour proposer le développement durable du littoral (SMVM, Parc National, Syndicat Mixte...), les prochaines années seront déterminantes pour assumer les choix devant assurer l'avenir des littoraux. Mais comme cela a pu être noté pour beaucoup d'espaces naturels, il existe un trop plein juridique qui nécessite une harmonisation du droit français lui-même puis avec les Directives européennes et les conventions internationales.

L'ensemble de ces réflexions doit permettre d'appuyer les exigences d'une gestion durable du patrimoine naturel littoral confiées à un organisme déterminé. La responsabilité de l'Etat en matière de protection du patrimoine naturel littoral et marin suppose le maintien de la compétence étatique sur l'édiction des normes et le contrôle de leur application, un pouvoir de cohérence des actions engagées par les collectivités locales, au travers d'un droit de regard sur les documents de planification et d'actions d'incitation financière pour assurer l'effectivité des mesures de protection. Cependant, cette

responsabilité doit aujourd'hui être clarifiée. L'absence d'une politique globale et cohérente impose en effet une restructuration du système institutionnel. La protection du patrimoine naturel littoral et marin est l'un des domaines qui, par excellence relève de l'interministérialité.

L'État ne semble pas avoir adapté l'action publique et ses services à la décentralisation et trop souvent il reste un acteur incontournable de la protection de l'environnement littoral et marin. L'interaction d'intervenants multiples impose donc une clarification du système de répartition des compétences, une harmonisation et une coordination institutionnelle prenant en compte l'ensemble des acteurs de cette zone. Une réforme du statut du Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres a été proposée récemment (loi n° 2002-276 du 27 février 2002) sur la base du rapport du sénateur LE PENSEC d'août 2001. Elle prévoit l'intervention du conservatoire au domaine public maritime et offre les perspectives suffisantes pour conforter cet organisme dans son rôle d'acteur de premier plan de la protection du patrimoine naturel littoral.

## OPERATIONNALITE ET APPLICATIONS POTENTIELLES

### Opérationnalité

Cet ouvrage recense les éléments de la politique actuelle de préservation du patrimoine naturel dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières de la France métropolitaine. Il fait l'état des lieux des connaissances sur la préservation du patrimoine naturel

### Limite d'application

A côté du constat de convoitise et d'appropriation des acteurs de cet « écosystème », il peut être remarqué

que les difficultés de préservation et de gestion de cet espace proviennent de plusieurs causes :

- absence de définition précise de cet espace d'interface entre les milieux terrestres et marins,
- juridiction séparée pour les deux milieux,
- complexité et superposition des compétences depuis l'Etat jusqu'aux communes,
- superposition des mesures incitatives et réglementaires de

protection des espèces et espaces du patrimoine biologique ou géologique,

- besoin de connaissances de base objective sur l'état des menaces qui pèsent sur le patrimoine naturel afin de prendre des mesures permettant de le sauvegarder,

- mise au point d'indicateurs, d'indices, de suivi permettant de voir son évolution temporelle.

### **Application opérationnelle**

Analyse de l'existant sur trois littoraux français : la Région PACA, la côte Atlantique et la côte d'Opale



## **MEDIA**

**Dauvin J.C.** (coord), 2002. Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel. Patrimoines Naturels, 57 : 346 p.

## **POUR EN SAVOIR PLUS**

**Becet J.-M.**, 1995. L'aménagement du littoral. Que sais-je, 2363

**Clément G.**, 1999. Le jardinier planétaire. Réconcilier l'homme et la nature. Albin Michel, Paris : 127 P.

**Commission Océanographique Intergouvernementale**, 1997. Guide méthodologique d'aide à la gestion intégrée de la zone côtière. Manuel et guides de l'UNESCO, 36 : 1-47

**Commission Océanographique Intergouvernementale**, 2001. Des hommes et des outils pour une gestion intégrée de la zone côtière. Manuel et guides de l'UNESCO, 42 : 1-64